

NOTE D'INFORMATION

LA MINUSCA RAPPELLE LA CONTRIBUTION DES CIVILS DANS LA PROTECTION DES POPULATIONS

Bangui, 14 novembre 2018 – La Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) a rappelé mercredi la contribution de sa composante civile à la protection des populations, soulignant que ce n'est pas seulement une affaire des militaires.

"La protection des civils n'est pas seulement une affaire militaire. C'est d'abord la responsabilité de l'Etat mais aussi la MINUSCA et ses composantes civiles, les communautés et d'autres acteurs y contribuent. Par exemple, le pacte entre Boeing et PK5, deux quartiers de Bangui, a été le résultat du travail d'acteurs civils à différents niveaux", a indiqué le chef de la section des Affaires civiles de la Mission, Laurent Guépin. La protection ainsi que la réconciliation et la restauration de l'autorité de l'Etat sont les trois domaines d'intervention de cette section.

Rappelant la résolution 2217 du Conseil de sécurité qui stipule que la "MINUSCA apporte son soutien au gouvernement en matière de la protection des civils en ce qui concerne la collecte et analyse d'informations sur les menaces et les attaques, y compris la prévention, la planification et liaison communautaire", ce responsable a énuméré les outils mis en place pour contribuer à la protection des civils, dont les assistants de liaison communautaire. "Ils sont l'interface de la Force de la MINUSCA avec les communautés locales. Ils transmettent et formulent des préoccupations de protection, ce qui facilite l'élaboration et la mise en œuvre des plans de protection", a-t-il précisé. Ces assistants, tous des Centrafricains déployés sur tout le territoire, sont estimés à 52 mais leur nombre passera à 78 d'ici fin 2019. A titre d'exemple, il a cité cette assistante de liaison communautaire impliquée dans la facilitation par la Mission, de la signature de l'acte d'engagement pour la cessation des hostilités entre le groupe armé 3R et les anti-Balakas de la Nana Mambéré, en décembre 2017.

Le chef des Affaires civiles est également revenu sur l'accompagnement au Gouvernement en vue de la restauration et à l'extension de l'autorité de l'Etat, y compris dans leurs responsabilités de restauration de la sécurité, des services administratifs, judiciaires, pénitentiaires, mais aussi d'accès des

populations aux services administratifs, économiques et sociaux de base. La MINUSCA a facilité le redéploiement de plus de 750 fonctionnaires et agents sur l'ensemble du territoire. Le secteur de l'éducation, celui de la santé, des finances, des eaux et forêts, des affaires sociales ont été principalement concernés. La Mission, le PNUD et le système des nations Unies en général appuient les ministères pour renforcer les capacités de gestion et les compétences des 16 préfets et 71 sous-préfets », a dit Guépin, soulignant toutefois que "la mise en œuvre de la restauration de l'autorité de l'Etat a besoin de plus de force et des moyens adaptés car les besoins des populations restent encore immenses".

De même, les projets à impact rapide, un des outils mis en place par la Mission depuis 2014 pour soutenir la restauration de l'autorité de l'Etat, la protection des civils et la cohésion sociale, ont été évoqués lors de la conférence de presse. "Parmi les réalisations, 120 bâtiments administratifs dont des sous-préfectures, des mairies et des commissariats de police, 14 ponts construits, 27 écoles et 3 bibliothèques y compris celle de l'Université de Bangui. Ces projets c'est aussi 5.000 emplois d'urgence, parmi lesquels 1.500 femmes", a ajouté ce responsable.

Pour sa part, le porte-parole de la MINUSCA, Vladimir Monteiro, a communiqué le bilan des violations et des abus des droits de l'homme, au nombre de 25 au cours de la période entre le 7 et le 13 novembre 2018, pour au moins 55 victimes. « La MINUSCA est particulièrement préoccupée cette semaine par les abus des droits de l'homme commis par l'UPC à Bambari, notamment les enlèvements », a indiqué le porte-parole.